

Les droits des jeunes accompagnés et de leurs représentants légaux et protection de leur vulnérabilité

CONTEXTE

L'accompagnement quotidien des personnes s'articule autour de dispositifs mis en place par les lois du 2 Janvier 2002, ses décrets d'application, du 11 Février 2005, du 5 mars 2007, du 21 Juillet 2009 ainsi que des recommandations de bonnes pratiques que l'ANESMS publie régulièrement. Au-delà de ces textes, il est nécessaire pour chaque professionnel de s'approprier les enjeux et incidences pratiques de l'ensemble de ces dispositifs et apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes accompagnées.

OBJECTIFS

- ▶ Comprendre la place de la personne accompagnée et de son entourage
- ▶ Situer son action quotidienne dans le contexte législatif et réglementaire et dans le respect des droits des personnes accompagnées
- ▶ Améliorer les échanges d'information en équipe ou à destination de partenaires ou de réseaux
- ▶ Se repérer dans les dispositifs de protection des jeunes atteignant leur majorité

PROGRAMME

- ▶ Réactualisation des droits reconnus aux personnes accompagnées en ESSMS
 - Le respect de la dignité et de l'intégrité
 - Le droit à la sécurité
 - L'individualisation de la prise en charge et le respect du consentement
 - L'accès à l'information relative à la prise en charge
 - La participation au projet d'accueil et d'accompagnement
 - La confidentialité des informations
- ▶ L'articulation de ces droits et Place de l'entourage
- ▶ Les outils favorisant la reconnaissance des droits
- ▶ Focus sur le droit à l'accès à l'information relative à l'accompagnement
 - La constitution, l'information et l'accès au dossier par les professionnels
 - La demande d'une personne accompagnée ou d'un tuteur à consulter le dossier
 - La gestion des données médicales
- ▶ Focus sur le droit au respect de l'intimité et de la vie privée
 - Définition et clarification des concepts d'éthique et déontologiques
 - Le Secret professionnel
 - Le Partage de l'information entre les différents acteurs
 - Les précautions, les points de vigilance en matière de partage
- ▶ L'individualisation de la prise en charge et le respect du consentement éclairé
 - La notion de consentement, les conditions de validité
 - Le refus d'accompagnement et/ou de soins, les limites
 - Le devoir de protection des parents à l'égard de leur enfant mineur
 - Les droits des adultes et place de leurs parents, de leur entourage familial dans l'accompagnement proposé

RÉF. E52

PUBLIC

Personnel d'encadrement, professionnels sociaux, médico-sociaux ou de santé

PRÉREQUIS

Exercer en établissement social, médico-social ou de santé accueillant des mineurs

INTERVENANT

• Christophe DEGARDIN

Juriste au sein d'associations des secteurs social et médico-social depuis 1994, consultant-formateur indépendant, accompagnateur VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternances d'apports théoriques et mises en situation pratiques, support PowerPoint, quizz d'évaluation, travaux à partir de situations ou d'études de cas, remise d'un livret de formation

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours, soit 14 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 12 participants
- ▶ Colmar, le 9 et 10 décembre 2027
- ▶ 648€/personne